



# Une fondation pour s'occuper des enfants orphelins

Des organismes de prévoyance lancent jeudi 1er octobre une fondation d'entreprise pour soutenir les familles face aux risques de la vie. Et plus particulièrement, les jeunes ayant perdu leurs parents

Leur situation est totalement méconnue. Pourtant, il y a quelque 500 000 enfants de moins de 21 ans orphelins en France. C'est pour leur venir en aide que l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance ([Ocirp](#)), une union d'institutions de prévoyance centrée sur la famille, lance jeudi 1er octobre sa fondation d'entreprise, « Au cœur de la famille ». Celle-ci va se pencher sur le sort de ces jeunes souvent précaires, tâchant de sensibiliser les professionnels et les pouvoirs publics à leurs besoins.

La fondation est née d'une idée simple : « On ne parle pas ou peu des orphelins en France », souligne Sylvie Pinquier-Bahda, directrice adjointe de l'Ocirp. Pas d'actions spécifiques des gouvernements à leur égard, peu de chiffres et de rares publications. Ce constat, Alain Monnier, ancien directeur de recherche à l'Institut national des études démographiques (Ined), l'avait déjà fait : alors qu'il étudiait [le sujet en 2003](#), il s'était aperçu que la dernière publication en date remontait à... 1947. Or, « les chiffres montrent qu'environ 800 000 jeunes de moins de 25 ans sont orphelins de père et/ou de mère, c'est-à-dire un enfant sur 30 entre l'âge de 10 et 14 ans, indique-t-il. Cela veut dire que, dans une classe de 30 élèves, en moyenne, un enfant est concerné. »

## La famille monoparentale aux dépens des orphelins

Comment s'explique un tel oubli ? « Les recherches démographiques et sociologiques se sont concentrées sur les familles monoparentales, masquant complètement le problème des orphelins, ajoute-t-il. Pourtant, dans la première famille, l'enfant a toujours ses deux parents, même s'il ne les voit pas ensemble. Ce n'est pas le cas dans la seconde. »

La fondation de l'Ocirp sera destinée à financer notamment des actions d'aide. Pour ce faire, elle dispose d'une enveloppe de 1,7 million d'euros pour les cinq prochaines années. Dès aujourd'hui, et jusqu'au début de l'année 2010, un appel à projets va être lancé dans trois directions : accompagner les enfants dans le deuil, sensibiliser les professionnels de l'enfance et de l'éducation et contribuer à la recherche en sciences sociales. « Notre action prendra des formes aussi variées que le soutien de groupes de discussion et d'entraide, l'organisation de colloques et réunions ou encore l'attribution de bourses de recherches », précise Sylvie Pinquier-Bahda.

Pour Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre et responsable du département de psychologie clinique à l'Institut Paoli-Calmettes à Marseille, la prise en charge des orphelins doit être d'abord « intime ». « Trop peu de familles aujourd'hui abordent le sujet du décès ou de la maladie, insiste-t-il. Pourtant, si l'on fait ce travail en quelque sorte préventif, le moment du deuil est beaucoup plus facile à négocier et à accepter. » Ce professionnel souhaiterait également que le thème de la mort ne soit plus tabou dans les structures de la petite enfance et les infirmeries des établissements scolaires.

## « Un suivi individualisé en fonction de l'enfant »

La prise en charge par un professionnel ou un groupe de soutien est aussi importante. « La clé de la réussite est de proposer un suivi individualisé en fonction de l'âge de l'enfant, du parent perdu et des circonstances de la disparition, observe Patrick Ben Soussan. Dans tous les cas, la perte d'un membre de la famille entraîne des bouleversements, une nouvelle répartition des rôles familiaux, une perte de ressources souvent et une moindre disponibilité : la grande sœur se transforme en mère, le père se retrouve seul avec les enfants, par exemple. » Le risque est alors que la famille bascule dans une situation précaire, entraînant l'enfant à sa suite.

Devenir orphelin est « un risque social qui peut modifier la destinée d'un individu », souligne ainsi Nathalie Blanpain dans [une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#) (Drees) d'octobre 2008. Elle montre que les chances d'obtenir le baccalauréat diminuent de 6 points en cas de décès du père, de 9 avec la mort de la mère et de 11 points en cas de décès des deux parents. Ces difficultés scolaires se soldent, dans la majorité des cas, par une entrée sur le marché du travail plus précoce que pour les autres jeunes, ce qui a des conséquences sur l'ensemble de la carrière professionnelle.

Des inégalités sociales qui se retrouvent en amont, face au risque d'être orphelin : ce risque concerne 7 % des enfants d'ouvriers contre seulement 3 % des fils et filles de cadres, selon l'étude. D'où l'enjeu que constitue l'aide aux orphelins sur la durée.

**Estelle MAUSSION**